

La forêt de La Flachère

Quel projet pour 2017 et années suivantes ?

Suite à des visites personnelles et à des avis de promeneurs et habitués fin 2016, il nous a semblé que la forêt manquait d'entretien et se dégradait (voir avis et photos joints- en particulier les ronces).

Je me suis adressée à la CCBPD et au référent Antoine Duperray. Celui-ci m'a chargée de rencontrer le responsable du secteur à l'ONF, M. Béal et M. François Boucaut qui habite la Maison forestière.

Cette rencontre a eu lieu le 23 janvier 2017. Voici le compte-rendu de M. Béal et mes remarques en rouge.

« Bonjour,

Ci-après un rapide compte rendu de notre visite sur site du 23 janvier 2017 en présence de Mme Rochard et M. Boucaud (ONF)

Les thèmes généraux suivants ont été abordés :

- *Présentation de l'ONF et de ses missions*
- *Historique et gestion de la forêt de La Flachère (101,27 ha) en futaie irrégulière telle que décrite dans l'aménagement forestier pour la période 2009 2028*
- *La fonction récréative de la forêt est très marquée*

Puis des points/demandes plus techniques ont été discutés :

- *Visites guidées payantes de la forêt par l'ONF= affichage sur le bâtiment d'entrée du parking (175 € la visite de groupe) ? Où en est-on ?*

Cette initiative de la Communauté de communes des Pays du Bois-d'Oingt montre bien sa volonté, dès l'origine de favoriser une utilisation d'accueil du public et de pédagogie avec l'accueil de différents groupes, y compris touristiques. Mais il faut aussi créer des centres d'intérêt, attractifs pour le visiteur et que l'Office de tourisme aura envie de promouvoir. Il y a une réflexion d'ensemble à avoir.

*Faute de demande, elles ne sont plus d'actualité. **Si un souhait et une communication sont repris par la Communauté de Communes, il est possible de relancer cette activité.***

Dans l'attente, l'affiche doit être enlevée. L'ONF ne dispose pas de l'accès à cet affichage.

- **Présence de ronces :**

La ronce est un végétal qui fait partie de la dynamique des milieux. Sa présence est fortement corrélée à la quantité de lumière arrivant au sol. En son sein grandissent les jeunes semis qui constitueront la future forêt. Cependant la ronce peut être perçue par le grand public comme résultant d'un manque d'entretien de la forêt.

Il n'est pas possible et pas souhaitable pour la dynamique de régénération naturelle de supprimer la ronce sur l'ensemble du massif. Par contre il sera proposé dans le programme d'action 2017 d'agrandir les zones fauchées autour des tables banc et de créer un espace dépourvu de sous étage entre la cabane d'accueil et la première table banc (soit environ 4 000m²).

- *Dégradation du pont sur l'Azergues (présence de lierre) et du petit pavillon de la parcelle 2
Un enlèvement du lierre sur le pont et un débroussaillage + reprise d'étanchéité de la toiture seront présentés en sus au programme d'action 2017*

- **Qualité des exploitations de bois :**

à examiner attentivement : hypothèse de faire une pause en 2017 en attendant un projet plus global. (chemins abimés par les transports de troncs...)

Elle est pour l'ONF tout à fait correcte même si certains cessionnaires travaillent par temps humide. Afin d'en améliorer la qualité il sera proposer de traiter par empierrement les portions de chemins mouilleux. Le durcissement des périodes d'exploitation peut aussi être une piste d'amélioration.

Les éclaircies sont nécessaires pour assurer le renouvellement de la forêt. Sursoir les coupes ne serait pas une solution envisageable sur le long terme. La gestion des forêts publiques est basé sur la multifonctionnalité. Les fonctions sociales, environnementales et de production de bois sont parfaitement conciliables.

- Vétusté des panneaux du sentier botanique
Même si leur conception date un peu, ils sont en bon état. Certains ont été remplacé en 2012. Ils pourraient par contre largement être complétés et étoffés par de nouvelles thématiques. Ces besoins doivent être précisés.

- Panneaux d'accueil vieillissant
Effectivement le panneau d'entrée commence à dater (usure du temps + logo de la Communauté de Communes obsolète). Son renouvellement est à prévoir. Il serait cependant opportun d'attendre la réflexion vis-à-vis de l'accueil du public sur la forêt. Dans l'attente le nouveau logo de la Communauté de commune sera apposé.

L'ensemble de ces propositions seront chiffré dans le programme d'action 2017.

Par contre il apparaît clairement une **demande** de Mme Rochard de repenser l'accueil du public sur le site (création de nouveaux sentiers (en réalité il s'agirait de sentiers déjà tracés mais non signalés actuellement, formant des boucles de circuits mettant en valeur des centres d'intérêt divers par exemple la géologie des lieux pour le projet Géoparc) , accueil des personnes à mobilité réduite, promotion du site, ...). Cette démarche va au delà de l'aménagement forestier. **C'est ce que l'on appelle un schéma d'accueil du public** (prestation concurrentielle que peut réaliser l'ONF). Il est alors proposé une nouvelle rencontre entre les élus référents à la Forêt de La Flachère et notre spécialiste sur ce domaine afin de mieux cerner vos attentes et de vous faire une proposition personnalisée. Nous nous tenons à disposition pour fixer une date de rencontre.

Dans l'attente de vos retours sur ce compte rendu avant que M. Boucaud finalise le programme d'action 2017 pour vous le présenter. »

Guillaume Béal

Agence Ain-Loire-Rhône

Responsable de l'Unité territoriale du Rhône

Mairie de Vernaison - Place du 11 novembre 1918 - 69390 VERNAISON

04 72 30 18 69 / 06 19 24 25 05

En résumé : améliorer la gestion,

Mais commencer par préciser le projet avec ce Schéma d'accueil du public (à faire par l'ONF ou un autre prestataire).

A noter depuis le changement de communauté de commune, en 2014, cet espace forestier est un peu négligé. C'est le moment de repenser l'ensemble avec une année transitoire en 2017.

Il faut prévoir les dépenses correspondantes.

M-F Rochard